

Bordeaux Métropole- ANNEXE 1- MAXIMUM AUTORISE POUR LA CREATION D'EMPLOIS NON
PERMANENTS POUR LES BESOINS OCCASIONNELS, SAISONNIERS ET LIES AUX
REEMPLACEMENTS POUR 2026

CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX	EFFECTIFS MAXIMUMS AUTORISES	NIVEAU DE REMUNERATION
FILIERE TECHNIQUE		
ADJOINTS TECHNIQUES	330	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
AGENTS DE MAITRISE	20	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
TECHNICIENS	40	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
INGENIEURS	40	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
INGENIEURS EN CHEF	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
FILIERE ADMINISTRATIVE		

ADJOINTS ADMINISTRATIFS	140	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
REDACTEURS	80	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
ATTACHES	65	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS HORS CLASSE	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
FILIERE CULTURELLE		
ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION	10	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION	20	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX	10	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
FILIERE ANIMATION		

Accusé de réception en préfecture
 033-243300316-20251205-lmc1112930-DE-1-1
 Date de télétransmission : 12/12/2025
 Date de réception préfecture : 12/12/2025
 Publié le : 12/12/2025

ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	3	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
FILIERE SOCIALE		
ASSISTANTS SOCIO EDUCATIF	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
MEDICO SOCIALE		
INFIRMIERS TERRITORIAUX ET EN SOINS GENERAUX	3	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
PSYCHOLOGUES	3	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
MEDECINS	3	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
TOTAL	782	